

## ANNEXE 1 AUTORISATION DE REJETS DES EAUX TRAITEES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cette fiche doit être joint à votre déclaration de projet d'assainissement non collectif adressé au Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) de la communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura (3 rue Victor Bérard 39300 Champagnole <a href="mailto:spanc@champagnolenozeroyjura.fr">spanc@champagnolenozeroyjura.fr</a>) pour tout projet de mise en œuvre d'une installation d'assainissement non collectif neuve ou à réhabiliter, lié ou pas à un projet d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux.)

Réservé SPANC	Date de réception :
	DEMANDEUR
NOM - Préno	oms :
Adresse comp	plète du demandeur :
Téléphone :_	Email :
SITUATION	DU PROJET :
Commune : _	
Adresse (n° vo	pie, lieu-dit):
Références ca	adastrales du terrain
Section (s):_	N° de parcelle (s) :
Estimation du	volume d'eau traitées rejetées / jours :litres
N° PC :	
	DESCRIPTION DU PROJET
☐ Filtre à sab. ☐ Tertre d'int☐ Lit à massit☐ Autres méd	ele vertical drainé le horizontal drainé filtration drainé f de zéolite drainé lias filtrants agréés par le Ministère (filtre compact) eres agréés par le Ministère (Microstation)

EVACUATION DES EAUX TRAITEES		
- Milieu superficiel :		
☐ Fossé ☐ Réseau pluvial ☐ Réseau hydrographique superficiel (ruisseau, rivière, nom du cours d'eau)		
Les rejets doivent respecter les prescriptions techniques et les normes réglementaires du l'arrêté du 21 juillet 2015.		
MILIEU DE CEDUELID		
MILIEU RECEPTEUR  - Infiltration par le sol (si manque d'exutoire): □ Tranchées d'infiltrations : Nombre de tranchées : Longueur de chaque tranchée :  - Milieu superficiel :		
☐ Fossé ☐ Réseau pluvial ☐ Réseau hydrographique superficiel (ruisseau,		
Joindre l'étude à la déclaration		
GESTIONNAIRE DU MILIEU RECEPTEUR  Commune, Mairie de		
Autorisation du Maire ou du gestionnaire du réseau, fossé ou du cours d'eau		
Je, sous signée		
d'assainissement individuel. Ce rejet se fera à l'endroit (joint plan)et est susceptible d'être contrôlé et prélevé au frais du propriétaire. En cas de mauvais résultat, une pénalité peut être mise en place.		
A         Le ://		